

# COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOREY

## Séance du lundi 12 avril 2021

Début de séance :19h00

Fin de séance : 22h00

Présents : A. ATTEYE, , F. BAUDIN, , J BONNOT, Q. DROMARD, E. GUILLOT, JJ. GUINOT, N. LETANG, S. SEGAUD

Excusés :P. BERNARD B. BALMONT, en réunion au SIVOS de Couches, arrivés à 19h45

Absent : P. BORDIAUX

Préambule :

Le Maire tient à présenter ses excuses aux membres de la Commission Finances pour ne pas les avoir réunis afin d'étudier ensemble le budget de la commune et du CCAS, mais la date a été avancée par l'Administration, donnant un caractère d'urgence dans l'élaboration des budgets.

Le recrutement d'un cantonnier est en cours, mais sa complexité réside dans la polyvalence du poste, et les différents candidats reçus ne répondaient pas, à ce jour, à tous les critères d'embauche. A l'approche des beaux jours, différentes options sont à l'étude, dont l'intervention ponctuelle d'un prestataire de service.

I / Nomination du Secrétaire de séance : Nathalie LETANG

II / Approbation de la réunion précédente

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité

III / Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021

Il s'agit du taux des taxes sur le bâti et le non bâti. A savoir que la taxe est fixée par l'État et non par la commune, mais le Conseil peut décider de l'augmentation du taux de la commune.

La taxe foncière a englobé la taxe d'habitation (dont le taux est de 7.92%).

Le taux de la taxe sur le non bâti est fixé à 39.55%.

Le taux de la taxe sur le bâti est fixé à 35.28% et comprend le taux de la taxe du département de 20.08%, et le taux de la taxe de la commune qui est de 15.20% (taux inchangé depuis 1983).

Par le biais de ces taxes, 67980 € devraient revenir à la commune.

La décision de maintenir le taux de la taxe sur le bâti à 15.20% est approuvée à l'unanimité.

#### **IV/ Présentation et vote du budget primitif 2021 de la commune et du CCAS :**

##### Pour la commune :

Présentation et explications par le Maire de la vue d'ensemble du fonctionnement (dépenses, recettes et investissement).

Le total des dépenses de fonctionnement s'équilibre avec le total des recettes prévues, pour un montant de 216 614.43 €.

Concernant les investissements, le Maire a prévu un emprunt en cas d'achat d'un nouveau tracteur pour la commune. Les investissements concernent pour l'essentiel l'achat du broyeur et du photocopieur, ainsi que divers travaux (gîte, mairie, salle des fêtes, église).

Le total des dépenses d'investissement s'équilibre avec le total des recettes prévues pour un montant de 70 801.58 €.

Le budget primitif de la commune est approuvé à l'unanimité. (Cf. document joint)

##### Pour le CCAS :

Présentation et explications par le Maire de la vue d'ensemble du fonctionnement (dépenses et recettes).

Le total des dépenses s'équilibre avec le total des recettes prévues pour un montant de 6777.76 €.

Le budget primitif du CCAS est approuvé à l'unanimité. (Cf. document joint)

#### **V/ Questions diverses :**

- Le Député, Mr REBEYROTTE est venu rencontrer le Maire et ses 2 adjoints. Lors de sa visite, et au regard de la crise sanitaire, il a proposé une subvention pour les associations culturelles de la commune. Celles-ci en ont été informées et doivent prendre contact avec la permanence du Député.

- Jean-Jacques GUINOT nous présente 3 devis d'un prestataire de service pour différents travaux au sein de la commune, à savoir :

- \* Tonte sur l'ensemble de la commune pour un montant de 1860 €
- \* Nettoyage du lavoir de Fangey pour un montant de 360 €
- \* reprise des plantations sur la place de la mairie pour un montant de 2800 €.

Rien n'est à ce jour acté, et une discussion est engagée sur un temps citoyen dédié au fleurissement de la commune.

Les élus ont consulté le document concernant le plan de jalonnement du sentier de randonnée mis en place en lien avec la Communauté urbaine. Ce plan est approuvé par les présents.

**Le prochain Conseil Municipal est fixé au lundi 17 mai 2021 à 19h**